PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la Protection des Populations
Environnement

Nice, le 29 NOV. 2024

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COTE D'AZUR HABITAT
Chaufferie Saint-Augustin située 9 avenue de la Méditerranée à Nice (06200)

RÉCÉPISSÉ DE NOTIFICATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

n°17574

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment les articles R.181-47 et R.512-68 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11275 du 11 avril 1996 autorisant la société COMETHERM à poursuivre l'exploitation de sa chaufferie urbaine ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n° 16584 du 16 février 2021 ;

ACCUSE RÉCEPTION

de la déclaration en date du 16 septembre 2024 de l'établissement COTE D'AZUR HABITAT, dont le siège social est situé 53 boulevard René Cassin à Nice (06200), par laquelle il porte à notre connaissance que ledit établissement a succédé à la société DALKIA pour l'exploitation de la chaufferie Saint-Augustin sise 9 avenue de la Méditerranée à Nice (06200), à compter du 1er juillet 2024.

L'exploitant est tenu de se conformer aux prescriptions réglementaires applicables à cette installation.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE